BUDGET DE L'EXERCICE 1919

TITRE II

S 1°. - DÉPENSES DE NATURE ORDINAIRE

TABLEAUX I à XV

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS : ET SERVICES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1919

TITEL II

S 1er. - UITGAVEN VAN GEWONEN AARD

TABELLEN I tot XV

VERDEELING VAN DE UITGAVEN TUSSCHEN DE DEPARTEMENTEN EN DIENSTEN



TABLEAU I

DETTE PUBLIQUE

TABEL I

OPENBARE SCHULD

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE.

		DÉPENSES DE UITGAVEN VAN			
Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 4919. Normale uitgaven van 4919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.		
	Première section Dépenses ordinaires.				
	CHAPITRE PREMIER.				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1" SECTION.				
	Dette dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.				
i	Dette à 2 1/2 0/0	5,498,990 78	»		
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	80,637 50	» .		
	2∞ SECTION.	·			
	Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 vetobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	226,000 »	»		
4	Rachat des droits de fanal	24,000 »	»		
	3 ^{une} SECTION.	•			
	Dettes contractées depuis 1830.				
	§ 1". Intérêts et amortissement.				
5	Dette à 3 % (1 série)	17,885,510 76	»		
6	— (2º série)	98,965,748 70	»		
7	— (3° série)	8,511,657 »	n		
8	Intérêts à 5 % sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	810 75	»		
	A REPORTER	131,193,355 49	33		

TABEL I. — OPENBARE SCHULD.

1919. 1 919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent,		
Total des crédits. — Totaal der credicten.	pour leur totalité, au compte de la guerre.) ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
		eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.	
		1° SEGTIE.	
		Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.	
5,498,990 78	2 4,74 5, 4 58 51	Schuld aan 2 1/4 t. h	
80,637 50	3 62,868 7 5	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	
		2º SECTIB.	
		Jaarrenten verschuldigd aan de Regeering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomsten van 31 Octo- ber 1879, van 29 Juni 1895 en van 8 Maart 1902, welke respectievelijk goed- gekeurd werden door de wetten van 29 April 1880, van 11 September 1895 en van 24 Mei 1902.	
226,000 »	4,020,000 "»	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Ferneuzen en dezer aanhoorigheden.	
24,000 »	110,000 »	Afkoop der vuurbaakgelden	
		3. Sectib.	
		Schuld aangognan sedort 1830.	
		§ 1. Kroozen en aflossing.	İ
17,885,510 76	80,510,530 17	Schuld aan 3 t. h. (1° reeks)	
98,965,748 70	439,873,352 10	— (2º recks)	
8,511,657 »	38,295,318 30	- (3° reeks)	
810 75	3,651 71	Interesten aan 3 t. h. op de som van 27,025 frank voorloopig ingehouden op den inkoopprijs der lijn van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West- Vlaanderen.	
431,193,355 49	584,921,179 54	Over te dragen.	
	ł	9	ĺ

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

,		D	EPENSES DE		
		UITGAVEN VAN			
Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 4919. Normale uitgaven van 4919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.		
	REPORT fr	131,193,355 49	»		
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1914 à 1919 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires : intérêts et frais des bons du Trésor, intérêts des obligations de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor échus (Credit non limitatif)	36,000,000 »	1,200,000 »		
10	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair	400,000 »	»		
	§ 2. Annuités diverses.				
41	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	»		
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	, ,,		
43	vonntes à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mattres conqueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 100 minure 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 100 juin 1877.)	8,471,837 »	»		
14	Annuté à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,330 »	»		
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	' α		
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 »	»		
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,575 »	»		
18	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obli- gations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	1 60 ,980 »	»		
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,895 »	ъ		
20	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	795,955 »	. ·		
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	. 958,592 50	»		
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	»	» /		
	Å REPORTER fr.	180,387,707 68	4,200,000 »		

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
1919.	(Ces dépenses incombent,		
Total des	pour leur totalité, au compte de la guerre,)	AANWIJZING	
crédits.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
Totaal der credicten,	(Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
131,193,355 49	584,921,479 54	Overdracht.	
37,200,000 »	137,500,000 »	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1914 tot en met 1919 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; inte- resten en kosten der Schatkistbons; interesten der obligatiën van de Nationale Verde- diging verwisseld tegen vervallende Schatkistbons. (Onbepuald krediet.)	
100, 000 »	6,710,000 »	Bijzondere vergunning beschikt tot de terugbetaling der Schatkisthons uitgegeven onder pari.	
		§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.	
300,000 »	300,000 »	Rente op naam der stad Brussel	
612,000 »	2,448,000 »	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatie- materieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende.	
8,471,837 »	34,177,348 »	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd voor 1 Jaauari 1877 (Art 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	
672,330 »	3,025,485 »	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	
858,287 69	3,862,298 45	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd - Hesbaye-Condroz (lijn van Landen tot Ciney).	
190,9 0 0 »	859,050 »	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt.	
8,575 »	3 9 762 50	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du Luxembourg ».	
160,980 »	765,367 50	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren.	
64,895 »	302,610 »	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorweg- maatschappij Eecloo-Gent	
795,935 »	3,467,535 »	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij - Liégeois-Limbourgeois	
958,592 50	4, 316,507 50	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge •.	
»	40,610 »	Jaarsom tot en met 1916 te hetalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven.	
181,587,707 68	782,735,753 49	Over te dragen.	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE SUFIR.

		DÉPENSES DE UITGAVEN VAN		
Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.	
	Report fr.	180,387,707 68	1,200,000 »	
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	979,280 »	»	
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Maestricht	137,665 »	ъ	
9 5	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	107,057 50	n	
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	795,082 50	»	
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale.	1,328,250 »	»	
28	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	95,095 »		
29	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	32,180 »	>)	
30	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemm de fer de Maeseyck	76,735 »	» ,	
31	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	5,300,000 »	23	
32	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installa- tions maritimes de Bruxelles	350,000 »	»	
	§ 5. Autres charges.	The second secon		
33	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.).	9,685 49	»	
34	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	40,991 40	»	
35	Minimum de produit garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'Etat à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	3)	
36	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de ser vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge ». Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et aneantissement de titres, etc.	1,500,000 »		
	Total du chapitre 1 · · fr	191,149,729 57	1,200,000 »	

TABEL I. — OPENBARE SCHULD [VERYOLG).

1919.	DÉPENSES		
1919.	ARRIÉRÉES. (Ces dépenses		
Total des	incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	A A NWIJZING	elen.
crédits.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Actikelen
Totaal der	(Deze uitgaven komen, voor het totaal,		
credieten.	voor rekening van den oorlog.)		
181,587,707 68	782,735,753 49	Overdracht.	
979,280 »	4, 892,830 »	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	2 3
137,665 »	641,240 »	laarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiön van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	24
107,057 50	456,495 »	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naam- looze spoorwegmaatschappij - Entre-Sambre-et-Meuse ».	25
795,082 50	3,402,742 50	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Ylaanderen.	26
1,328,250 »	6,484,445 50	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandeelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	27
95,0 95 »	464,340 »	Jaarsom tot en met 1923 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van Maeseyck.	28
32,180 »	447, 110 »	Jaarsom tot en met 1985 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van Maeseyck.	29
7 6,73 5 »	352, 64 5 »	Jaarsom tot en met 1965 te betalen voor den dienst der gewone aandeelen van de uaamlooze Maatschappij der spoorwegen van Maeseyck.	30
5,300,000 »	»	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtings- kapitaal der buurtspoorwegen.	31
35 0,00 0	ν	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinrichtingen van Brussel.	32
		§ 3. Andere lasten.	
9,685 49	38,741 96	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsscryîtuten. (Wet van 2 April 1875).	33
40,991 40	204,957 »	Jaarrente aan 3 t. h , ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893).	34
40,000 »	2,000 »	Minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoor- wegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minmum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieupoort-Veurne (Onbepaald krediet.)	35
1,500,000 »	500,000 »	Kosten rakende den dienst der verschillende schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen en door de Naamlooze Maatschappij genaamd « Lloyd Royal belge ». Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.	36
192,349,729 57	800,019,970 45	Totaal van Hoofdstuk 1.	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

		D	ÉPENSES DE		
		UITGAVEN VAN			
Articles.	DÉSIGNATION des services et de l'objet des dépenses.	Dépenses normales de 4919.	Dépenses provoquées par la guerre.		
		Normale uitgaven van 4919.	Uitgaven veroorzaakt door - den oorlog.		
	CHAPITRE II.				
	RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.				
37	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif.)	12,000,000 »	438,000,000 »		
38	Pensions diverses. (Credit non limitatif.)	25,265,000 »	1,445,000 »		
39	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	4,200 10	>>		
40	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel ensei- gnant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (Crédit non limitatif).	8,900,000 »			
41	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »	. »		
	Total du chapitre II fr.	46,733,200 40	439,145,000 »		
	CHAPITRE III.				
	INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.				
42	Intérèss à 3 % dus sur les cautionnements verses en numéraire dans les caisses du Trésor	1,400,000 »	>>		
43	Intérêts à 2º/1, º/0 dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 💌	»		
44	Intérêts à 2 ¹ / ₃ °/ ₀ dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 °/ ₀ sur les fouds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	985,000 »	>>		
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		-		
	Total DC CHAPITRE III fc	2,388,050 »	33		

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

-	The second second		
919. 91 9.	OÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent,		
Total des crédits. — Totaal der	pour leur toralité, au compte de la guerre.) ACHTERSTELLIGE UITGAYEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal,	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	Artikelen.
credieten.	voor rekening van den oorlog.)		
		MOOFDSTUK II.	
		VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.	
150,000,000 »	410,000,000 »	Vergelding in zake van militie. (Onbepaald krediet.)	37
26,380,000 »	8,475,000 »	Verschillende pensivenen. (Onbepaald krediet.)	38
4,200 10))	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren.	39
8,900,000 »	415, 0 00 »	Pensioenen der gemeenteprofessoren en conderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der lagere aangenomene en aanneemhare scholen alsmode der leden van het personeel der provinciaal of vrije geagreeerde normaalscholen en der daaraan toegevoegde oefenscholen (Onvopaald krediet).	40
564,000 »	2,256,000 »	Pensioenen der vroegere Retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de Pensioenkas voor weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	41
185,848,200 10	421,146,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
i		HOOFDSTUK III.	
		KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATI ë n.	
1,400,000 »	5,000 ,000 »	Kroozen aan 3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat.	42
3, 050 »	15,250 »	Kroozen aan 2 1/3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie.	43
985,000 · · ·	4.148,500 »	Kroozen aan 2 ½, t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 'algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid wan de moordig gemaakte minderjarigen na de consignatie.	11
		(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)	
2,388,050 »	9.463.750 >>	Totaal van hogedstuk III.	
		3	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

		DÉPENSES DE UITGAVEN VAN		
Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Dépenses normales do 1919. Normale uitgaven van	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door	
		van 1919.	den oorlog.	
	CHAPITRE IV.			
2 P	CHARGES RESPLTANT DE LA GUERRE.			
45	Intérêts, commission et frais des bons du Trésor émis, en vue de la Restauration moné- taire, conformément à l'arrêté-loi du 9 novembre 1918	177,800.060 »		
46	Frais divers résultant du retrait des monnaies allemandes circulant en Belgique);	4,500,000 »	
	Total du chapitre IV fr.	»	179,300,000 »	
	RÉCAPITULATION.			
	Ghapitre I.	191,149,729 57	1, 2 00,000 »	
	Id. II	46,733,200 10	139,115,000 »·	
	ld. 111	2,388,050 »	»	
	ld. 1V	».	479,300,000 »	
	TOTAUX DU TABLEAU I (Dette publique) fr.	240,270,979 67	319,615,000 »	

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERYOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent,		
Total des crédits. — Totaal der credieten.	pour leur totalité, au compte de la guerre,1 ACHTERSTELLIGE UITGAVEN, (Deze nitgaven komen, voor het totant, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	Artikelen.
		HOOFDSTUK IV.	
		LASTEN DOOR DEN OORLOG ONTSTAAN.	
177,800,000 »	»	Interesten, commissie en kosten der Schatkistbons uitgegeven wegens de muntherstel- ling, overeenkomstig het besluit-wet van 9 November 1918.	45
1,500,000 »	"	Verschillende kosten betreffende de uittrekking der Duitsche munten in omloop in België	46
479,300,000 »	»	Totaal van hoofdstuk IV.	
	•	OPSOMMING	
192,349,729 57	800,019,970 45	Hoofdstuk -1.	
185,848,200 10	421,146,000 »	Id. 11,	
2,388,050 »	9,163,750 »	1d 1(1	
479.300,000 »	` »	ij iv	
559,885,979 67	1,230,329,720 4 5	Totalen van tabel, I (Openbare Schuld).	



DÉVELOPPEMENTS

bü

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

Tableaux, notes et annexes à l'appui des prévisions de dépenses

OBSERVATION GÉNÉRALE

Les prévisions de dépenses ordinaires et extraordinaires propres à l'exercice 1919, portées au projet de Budget général soit comme charges normales, soit comme charges résultant de la guerre, sont décomposées dans des tableaux de développements chaque fois que l'objet du crédit s'y prête.

Ces développements tiennent généralement lieu de justifications des crédits proposés. Dans certains cas et selon l'opportunité, des renseignements supplémentaires sont donnés, en outre, dans la colonne aux observations, en regard du crédit, pour motiver plus amplement le montant proposé; quand lès explications nécessaires sont trop étendues pour être insérées à cette place, elles font l'objet de notes annexées.

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I

DETTE PUBLIQUE

UNERO dos articles.	LITTERA des dévelop- pemonts.	PÉSICNATION DES DÉPI	eases ea	r serv	ICES.	
			inténèts du	ROMDS D'ANO	ATISSEMENT.	Miles de la B
			capital en circulution au 31 déc, 1918.	intérêts du capital amoril ansidée, 1948.	Dotation de	Total par dette.
						•
		Première Section. —		_		ı
		DÉPENSES ORDINAIRES.				
		-				
		CHAPITRE PREMIER.				
		SERVICE DE LA DETTE PROPERTENT DITE.				
		1 ** SECTION.		' 4		
		Dettes dont l'origine est antérieure au for octobre 1830.				,
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ % en exécution des § 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ° juillet 1919 et au 1 ° janvier 1920)	5,498,990 78	V	25	5,498,990 78
2	*	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1919)	*	,		, =
		,			,	
		2- SECTION.				
		Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.				,
5	٥	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 23 dudit traité et article 10 de la convention du 31 ortobre 1879, article 12 de celle du 29 juin 1895 et article 1 ^{et} de celle du 8 mars 1902).	•	•		
4	P	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	υ	*	•	•
		à heroatem fc.	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés FOUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriétées.	Observations.
5,498,990 78	24,715,458 51	ART. 1. — Ces sommes représentent la charge d'intérêt du capital en circulation, pour les échéances du 1 f janvier 1915 et suivantes.
80, 6 37 50	362,868 75	Aar. 2. — Idem.
•	٠	
226 ,000 »	1,020,000 >	Arr. 3. — Crédits nécessaires pour les années 1915 à 1919.
24,000 »	110,000 »	ART. 4. — lifetin.
5,829,428 28	26,258,527 26	

dn Artiolog	des dévelop- pements.	désignation des dépi	enses et	r serv	ICES.		
- 0.					Repor	л fr.	
			іктіайта	POROS D'AMO	BTISSEMENT	and the same of th	
			du capital en orculation au 31 déc. 1918.	Intérêts du capital amorti au Sidéc, 1918,	Dotation de l'amortinement	Total par dette.	
		Report fr.	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	
		Dettes contractées depuis 1830. § 1 ^{er} . Intérêts et amortissement. Dette à 5 %, 1 ^{re} série :					
ъ	a.	Intérêts à 3 %, sur le capital de 515.254,375 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1° juillet 1919 et au 1° janvier 1920).	15,487,031 24		ь		
	b.	Amortissement: 1º Dotation de 30 c' % sur le capital émis primitivement de 541,985,175 francs, déduction faite d'un capital de 3,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897.	b		4,625,988 89	17,885,840 76	
		2º Intérêts à 5 % sur le capital amorti de 26,750,800 francs, déduction faite du capital de 5,644,600 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres).	•	8 0 2,534 ×			
6 (a.	Dette à 3 %, 2° série: Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,856,808,982 22 en circulation au 51 décembre 1918 (semestres au 1° mai et au 1° novembre 1919).	85,704, 2 69 46	٠	•	,	
	ò.	Amortissement: 1º Dotation de 50 c² % sur le capital émis primitivement de fr 2,998,962,082 22, déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	ъ	•	8,996,886 24	98,9 6 3,748 70	
		2º Intérêts à 5 %, sur le capital amorti de 142,877,600 francs, déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	4 ,26 4,593 >	D		
7	a.	Dette à 3 %, 3° série : Intérêts à 5 % sur le capital de 244,472,200 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1° février et au 1° août 1919).	7,834,166 »	v	>		
(b.	Amortissement: 1º Dotation de 50 c' º/, sur le capital émis primitivement de 257,929,000 francs, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•		773,787	8,511,6 3 7 •	
		2º Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 13,456,800 francs, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres).	,	403,704 *			
		Totaux fr	4 13,994,457 48	5,470,821 •	11,396,628 76	130,861,907 24	
-				16,867	,449 76		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CREDITS domandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES erriérées.	Observations.
	5,8 39 ,628 28	26,238,39 7 96	
	1 7,88 3,510 76	80,510,5 5 0 17	
	98,963,748 70 *	439,873,352 10	ART. 5, 6 et 7. — Ces sommes représentent la charge d'intérêt et d'amortissement des capitaux en circulation, déduction faite des dépenses imputées sur 1914.
	8,811,657 »	38,295,318 3 0	
-	131,192,544 74	584,917,527 85	

8		
8		Кировт . , fr.
	1	Intérêts à 3 % sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
9	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1914 à 1919 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor; intérêts des obligations de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor échus. (Crédit non lémitatif.)
10	•	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair
		ý 2. Annuités diverses.
11	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 « juillet 1919 et au 1 « janvier 1920.)
19	•	Aunuité (calculée à 4 ½ % sur un capital de 15.600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant .
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 4er janvier 1877. (Art. 53, § 1er, de la convention du 1er juin 1877.) . 5,591,169
(ь.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Giney).
16		Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
17	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18		Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saigt-Nicolas et Lokeren
10	•	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand
20		Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser Liégeois- Limbourgeois
21	0	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est beige

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CREDITS demandés POWN L'EXENCICN 1949	DÉPENSES arriérées.	Observations.
	131,192,544 74	584,917,597 83	Art. 9 — Ces chiffres s'établissent comme il suit :
	810 75	3,651 71	Des bons du Trésor échus ont été échangés, pendant la guerre, coutre un capital nominal de 56,254,200 francs, en obligations de la Défense nationale, remboursables le 16 février 1925. Le Trésor belge assume la charge de ces obligations dont l'intérêt, payable semestriellement et par anticipation, s'elève à 1,408,355 francs par échéance, à partir du 16 fevrier 1916. Paiements effectués pendant les années 1916 à 1918 et non imputés : 8,458,150 francs. Charge de l'année 1919 : 2,812,710 francs.
	57 , 2 00,000 •	1 57,50 0,000 v	Des bons du Tresor au capital total de 8,056,000 francs ont été créés pendant la guerre en représentation de créances exigibles à charge de l'Etat. Les intérêts de ces bons, à payer en 1919, sont évalués à 1,200,000 francs. Cette charge doit être considérée comme une conséquence de la guerre. Sont également comprises dans le credit de l'article 9 les sommes nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement de l'emprint à 5%, 4° série, pendant les années 1914 à 1919. Le paiement des intérêts et le rachat des tures pour l'amortissement ont ête assurés pendant la guerre; les dépenses ci-après doivent être imputées à
	! 00, 00 0 ∘ -	6,710,000 ·	charge du budget, à savoir : Dépeuses arrièrées
	300 ,000 •	400, 000 v	Aux. 11. — La rente sans expression de capital inscrite sur le Grand-Livre au nome de la ville de Bruxelles a été payée jusqu'en 1917.
	612,000 ×	2,44 8,000 •	•
	3 ,471,837 »	\$4,177,\$48 ·	
ı	872,350 °	3,02 5,485 »	
	858,287 69	3,862,298 45	
	19 0,90 0 »	859 ₃ 050 ·	
	8,875 •	39,762 50	
	160,980 »	765,367 50	
	64,895 -	302,610 ·	
	795,955 »	5,467,535 ·	Ant. 12 à 30. — Ces sommes sont destinées au paiement des annuités échues et
	9 58,592 50	4,318,5 · 7 50	non encore liquidées, ainsi que des annuités à échoir en 1919.
	181,587,707 68	782,695,143 49	₽ ₽

qor	des dévelop- pements,	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report fr.
23	•	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
25	ù	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de ser d'Anvers à Rotterdam
24	*	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liége à Maestricht
25	Þ	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre- Sambre et Meuse.
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
27	•	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
28	•	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck .
20	•	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de service de Maeseyck
5 0	D	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck
\$ 1		Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de ser vicinaux
39		Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles
		§ 5. Autres charges.
81	ā	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de fr. 522,869 15 accordé à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873)
54	D.	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de 1,366,380 francs accordé à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895)
55	•	Minimum de produit garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale Ostende-Nieuport-Furnes (Crédit non limitatif.)
36	٠	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge . Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc
		Total DU CRAPITRE las fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	Observations .
	181,587,707 68	782,695,143 49	
		40,610 •	
	979,280	4,892,830	
	137,665 •	641,240 •	
	107,057 50	456,495 0	
	795,082 50	3,402,742 50	
	1,328,250 •	6,181,115 50	
	95,095 •	464,340 •	
	3 2, 180 •	147,110 •	
	76,735 v	352,645	
	5,300,000 •		
	350,000 ·	υ	Авт. 32. — Cette annuité a été payée jusqu'en 1918.
		,	
١			
	9,685 49	58,741 96 ×	
	40,991 40	204,957	
	10,000 •	2,000 。	
	1,500,000 •	500,000 -	
-	192,349,729 57	800,019,970 45	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- poments.	DÉSIGNATION DES BEPI	enses et :	SERVICES	
3 57	2)	CHAPITR mimunérations et Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif.)	Panaions,		
,		Pensions dive	erses :		
			Dépenses normales.	Dépenses résultant de la guerre.	TOTAL.
	æ. 6.	Ordre de Léopold	« 000,18	283,000 » »	344,000 » 132 »
	e. d. e.	Pensions ecclésiastiques : Département de la Justice	850,000 » 25,000 » 9,779,000 »	» » 830,000 »	850,000 » 25,000 » 10,609,000 »
58 (f. g.	Pensions civiles : Département des Finances	3,200,000 » 6,365,478 »	»	5,200,000 » 6,365;478 »
30	h. i. j.	des Sciences et des Arts	2,125,000 » 225,000 » 200,000 »	» » »	2,125, 0 00 » 225,000 n 200,000 n
	k. l. m. n.	- des Travaux publics	584,191 » 1,290,000 » 10,836 » 170,074 »	» » »	584,191 » 1,290,000 » 10,836 » 170,074 »
	o. p q.	— de la Guerre	220,000 » 110,000 » 81,000 »	n n n	220,000 » 110,000 » . 81,000 »
30	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du che Lokeren	emin de fer d'Any	ers à Gand par	Saint-Nicolas et
40	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des mem adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles d'application y auuexées. (Crédit non limitatif).	normales provincia	iles ou libres agré	ées et des écoles
41	ж	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle d du Département des Finances			
			T∙ı	FAE DU GHAPITME	ii

DEVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS dominades pour l'exercica 1919.	DÉPENSES urriérées.	Observations
180,000,000 >	410,000,000 »	Art. 57 — Le Comité national de Secours et d'Alimentation a payé pendant la guerre, jusqu'au 51 décembre 1918, du chef de la rémunération de milice, une somme de
26,380,000 » (chiffre roud).	8,475,000 »	ART. 38. — Le crédit ouvert en 1914 pour cet objet était de 10,350,000 francs. L'extinction de certaines pensions pendant les années 1914 à 1918 d'une part, et l'ouverture de pensions nouvelles — principalement de pensions militaires — d'autre part, se traduisent par une augmentation qui porte à 34,858,000 francs les crédits nècessaires pour assurer les besgins de l'exercice 1919 et le paiement des arrièrés.
4,20 0 10	, ,,	
8,900,000 w	415,0 00 »	
864,000 ≫	2,2 56,000 »	
185,848,200 10	421,146,000 »	

dumÉRO dos articles	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE III.
		INTÉRÈTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.
42	ь	Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sureté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du palement de droits de douane, d'accise, etc.
48	•	Intérêts à 2 ½, % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
44	T	Intérêts à 2 1/20/2 dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 1/2, sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . (Les crédits portes au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
		Total du chapitre ili fr.
		CHAPITRE IV.
		CHARGES EXTRAORDINAIRES RÉSULTANT DE LA GUERRE.
45	*	Intérêts, commissions et frais des bons du Frésor émis, en vue de la restauration monétaire, conformément à l'arrêté-loi du 9 novembre 1918.
46	۰	Frais divers résultant du retrait des monnaies allemandes circulant en Belgique
		TOTAL DU GRAPITES IV.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

E STATE OF	CREDITS demandes FOUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES Arrierees.	Observations.
	1,400,000	5,000,000 ·	
	985,000 -	4,148,500 -	
	2,388,030	9,163,750 »	
		ı	
	177,800,000 ·	n	Ант. 45. — Ce crédit doit supporter, entre autres, les frais généralement quel- conques inhérents à l'émission, la confection, le contrôle, etc., des bons.
ŀ	179,300,000	· · ·	

NUMÉROS des chapitres,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	R'ecapitulation.
ŭ	Tonger the second secon
1.	Service de la dette proprement dite
H.	Rémunérations et pensions
111.	Intérêts sur cautionnements et consignations
ì▼.	Charges extraordinaîres résultant de la guerre
	Tove, (Bette publique), fr.

·DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

GRÉDITS demandés FOUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	Observations .
192,349,729 57	222 212 212	
185,848,200 10	800,01 9 ,970 45	
2,388,050 »	9.163,75 0 »	
559,885,979 6 7	1,250,3 2 9,720 45	